

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL

## AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 10 octobre 2018, le règlement numéro 293-18 modifiant règlement numéro 254-16 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC. Les modifications faisant l'objet de ce règlement concernent l'inclusion de dispositions établissant une règle d'après-mandat et de dispositions interdisant la consommation, la possession, la vente et la distribution de toute drogue légale ou illégale sur les lieux de travail.

Le règlement numéro 293-18 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

La greffière,



M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée